

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0047162

(177032)

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 061200

Société : est, reglet RAN

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HADIA EAHID SO

Date de naissance : 19/72/1710

Adresse : 105.810.2.1.CATHARINE B. 302

Rue Mouloud red - Mouloud cat 07

Tél. : 066.176.96.61 Total des frais engagés : 1425,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Saâd AGOUMI
Gynécologue Obstétricien
120, Bd. Moulay Idriss I
Tél. 022 86 41 01/05-Casa

Date de consultation : 12/09/2013

Nom et prénom du malade : S. SEFRAOUI BADIA Age:

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 25/09/2013

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/09/23	C2		300,00	Dr. S. A. G. D. Gynecologue Obstétricien 120, Bd. Moulay Hassan 022 86 41 00

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	12-09-23	125,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 B 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

Dr Saâd Agoumi

Spécialiste
Gynécologue - Obstétricien
Consultant en Responsabilité Médicale

Sur Rendez-vous



LOT N° 2736
PERIOD 15-15
10/07/36-10/31/36

36,30

ري - سوبي اسبي

بالميعاد

Mme SEFRAOUI BABIT Casablanca le : 12/09/23

LOT N°: CR 2736
UT.AV: 10 24 89,00 P.P.V 89,00

P10023688

1: UIBRA 200. (6)

I.CP au milieu des
déjeunee. 1 sa main.

36,30

UNIVERSITAIRE BOUSKOURA
Boulevard Lmsalha Bouskoura
Casablanca 23.15
Tél: 05 22 86 41 05

FLAGYL. oral 1
1 oral le Soir. 1 sa main

125,30

Dr. Saâd AGOUMI
Gynécologue Obstétricien
UNIVERSITAIRE BOUSKOURA
Boulevard Lmsalha Bouskoura
Casablanca 23.15
Tél: 05 22 86 41 05

Dr. Saâd AGOUMI
Gynécologue Obstétricien
120, Bd. Moulay Idriss 1er
Tél: 05 22 86 41 05 - CASA

120, Bd Moulay Idriss 1er - Casablanca
Tél : 05 22 86 41 05 - Fax : 05 22 86 41 05

شارع مولاي ادريس الأول - الدار البيضاء ، 120
الهاتف: 05 22 86 41 05 - فاكس: 05 22 86 41 05

Aut. N° 12839